

## PARTIE V.—TRANSPORTS AÉRIENS CIVILS\*

## Section 1.—Administration et expansion

**Historique.**—L'histoire de l'aviation au Canada remonte à 1909, année où Jack McCurdy (l'hon. J. A. D. McCurdy, ancien lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse), pilota le *Silver Dart* à Baddeck (N.-É.). Ce fut le premier vol en avion effectué par un sujet britannique dans l'Empire britannique. Une réplique de cet avion a volé le 23 février 1959 pour célébrer le cinquantenaire du vol à moteur au Canada.

L'aviation s'est peu développée au pays avant la première guerre mondiale. Ensuite, un grand nombre de pilotes de guerre ont aidé à étendre les services de transport aérien aux régions inaccessibles et à établir des services de surveillance forestière et des services interurbains. Durant cette période, l'État a encouragé les aéroclubs pour la formation de pilotes et d'ingénieurs dont avait besoin l'aviation civile.

La seconde guerre mondiale a été une période de construction intensive d'aéroports et d'aérodromes afin d'assurer la formation d'aviateurs en vertu du Plan d'entraînement du Commonwealth britannique. A la fin de la guerre, de nombreux ex-aviateurs militaires canadiens se sont tournés vers l'aviation commerciale, sont entrés au service de compagnies existantes ou ont aidé à fonder de nouveaux services aériens. Les services aériens transatlantiques, inaugurés durant la guerre par le ministère des Transports, ont été confiés aux Lignes aériennes Trans-Canada (Air Canada), société créée en 1937 par une loi du Parlement afin d'assurer un service aérien transcontinental régulier sous la régie de l'État. Les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien ont été formées par la fusion de petites sociétés en vue de desservir le nord du Canada. En 1949, elles ont été chargées d'assurer des services transpacifiques au nom du Canada et, au printemps de 1959, elles ont inauguré un service transcontinental quotidien (aller et retour) entre Montréal et Vancouver. L'activité d'Air Canada et des L. P.-C. est décrite aux pp. 854-856.

**Contrôle de l'aviation civile.**—La réglementation de l'aviation civile relève du pouvoir fédéral et s'exerce en vertu de la loi de 1919 sur l'aéronautique et de ses modifications. La loi compte trois parties. De manière générale, la Partie I porte sur l'aspect technique de l'aviation civile (immatriculation des avions, délivrance de permis aux aviateurs, établissement et entretien des aéroports et des installations de navigation aérienne, réglementation de la navigation aérienne, enquêtes sur les accidents et sécurité de fonctionnement des appareils) et est appliquée par le Directeur de l'aviation civile, sous la surveillance du directeur des Services généraux de l'air, ministère des Transports. La Partie II vise l'aspect social et économique des services aériens commerciaux et attribue à la Commission des transports aériens certaines fonctions relatives à la réglementation des services aériens commerciaux (voir pp. 794-795). La Partie III porte sur les questions d'administration interne des services de l'État se rattachant à la loi.

**Services météorologiques.**—Les services météorologiques sont assurés par le Service météorologique du ministère des Transports qui répond aux besoins de plus en plus grands de l'aviation, de l'agriculture, de l'industrie et du public en général. Le ministère de la Défense nationale requiert lui aussi un service météorologique de plus en plus développé et c'est le rôle principal du Service de le lui fournir, au Canada ou à l'étranger. Il existe un bureau central d'analyse à Montréal et 52 bureaux de prévision au Canada, deux à bord de navires et quatre en Europe. Les bureaux de prévision sont reliés entre eux par 39,100 milles de circuits de télétype et de radio-télétypie et par un réseau national de fac-similé totalisant 13,900 milles aériens. Au 1<sup>er</sup> novembre 1958, le Service comptait 272 stations synoptiques qui effectuent des observations toutes les six heures, un réseau de 31 stations de radiosonde (dont cinq dans l'extrême Arctique, administrées en commun avec les États-Unis), 70 stations de radiovent et 766 stations climatologiques. Enfin, il existe une station de météorologie océanique qui, toutes les trois heures, effectue des observations dans le Pacifique à 1,000 milles à l'ouest de Vancouver, station qui fonctionne en vertu d'une entente internationale.

\* Les sections 1 et 2 de la partie V du présent chapitre ont été revues par le ministère des Transports et la section 3, sauf indication contraire, par la Section des transports, Division des finances publiques et des transports, Bureau fédéral de la statistique. Pour les transports aériens militaires, voir chapitre XXVI, Défense nationale.